

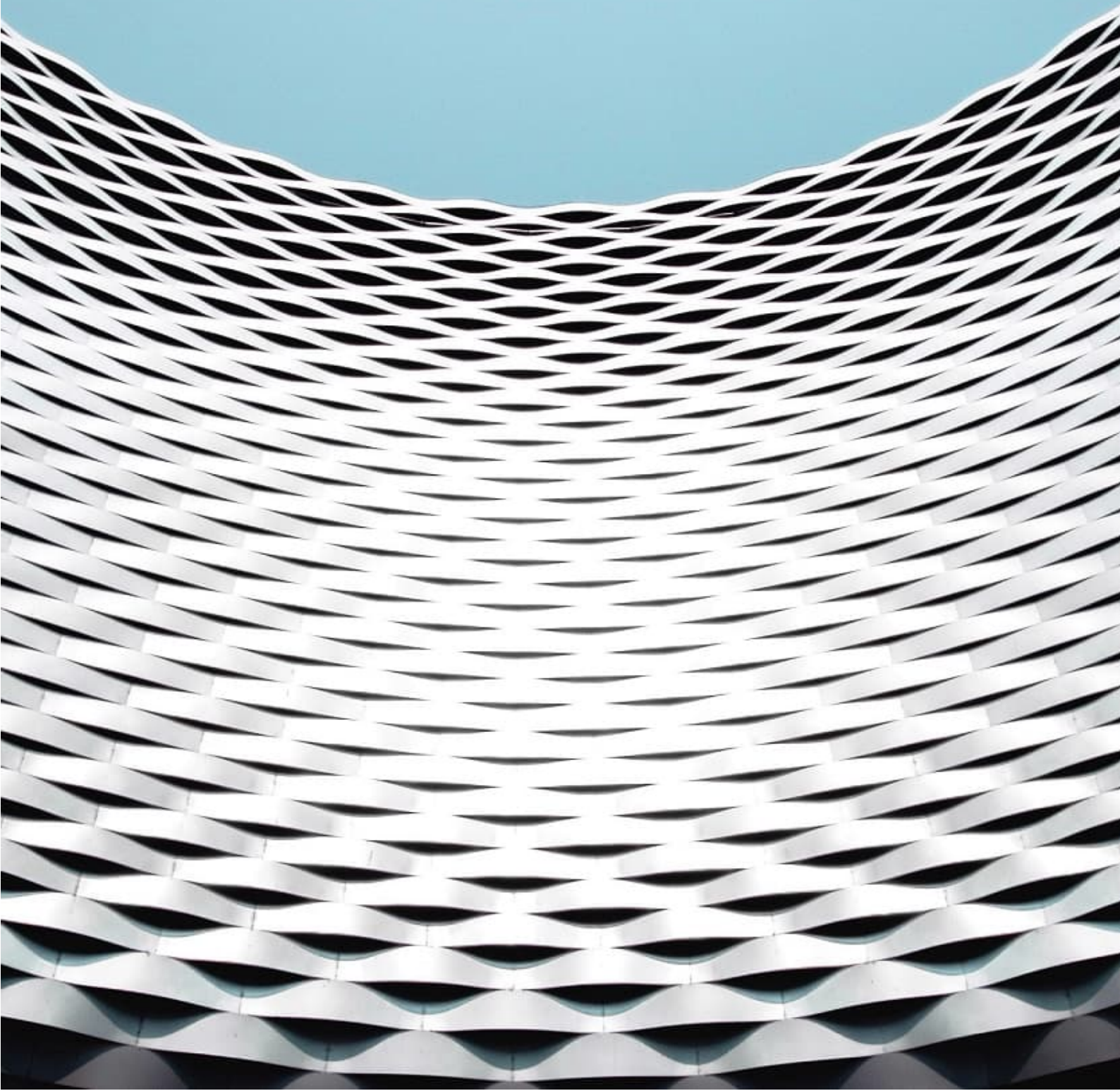


Kanton Bern
Canton de Berne

Finanzkontrolle
Contrôle des finances

Rapport d'activité

2023



Avant-propos

La numérisation et l'intelligence artificielle revêtent une importance croissante et façonnent toujours un peu plus les interactions entre l'économie, la population, l'administration et la politique. Malgré l'amélioration des services numériques, l'humain, les échanges interpersonnels et la confiance mutuelle continuent de jouer un rôle central pour une collaboration réussie. Sans cette confiance mutuelle, cette compréhension et cette coopération avec la politique et l'administration, le Contrôle des finances n'aurait pas pu atteindre les objectifs fixés pour 2023. La visite du Conseil-exécutif au printemps 2023 au Contrôle des finances illustre bien l'importance cruciale de ces échanges pour baser la collaboration sur la confiance.

Durant l'année 2023, le personnel des domaines financiers de l'administration cantonale a connu d'importants changements et défis, qui n'ont pas manqué de se répercuter sur le Contrôle des finances. Après de longs et intenses préparatifs, les systèmes des finances et des ressources humaines du canton ont été remplacés par SAP au 1^{er} janvier 2023. Dans le même temps, les structures organisationnelles et les processus ont été adaptés aux nouvelles exigences. En outre, il a fallu adapter les lois et ordonnances pertinentes pour le système financier de façon à ce qu'elles puissent entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2023 également. Durant l'année sous revue, une bonne et étroite collaboration, l'observation et l'analyse des risques à partir de plusieurs perspectives et les échanges fréquents entre les collaboratrices et collaborateurs de l'administration et du Contrôle des finances se sont avérés particulièrement importants. Les risques et les chances n'auraient pu être repérés et abordés à temps sans le grand engagement de toutes les personnes impliquées. Pour le Contrôle des finances aussi, l'année 2023 a été synonyme de changements. La nouvelle loi sur le Contrôle des finances a eu des répercussions sur la collaboration entre les commissions de surveillance, le Comité Contrôle des finances, le Conseil-exécutif, la Direction de la magistrature et l'administration. Parmi les optimisations mises en place, on peut citer un nouveau rapport détaillé sur la planification des contrôles à l'attention des destinataires, une nouvelle mise en page des rapports ainsi que la réorganisation du présent rapport d'activité.

La direction du Contrôle des finances remercie les commissions de surveillance, le Conseil-exécutif et l'administration pour leur soutien ainsi que pour la confiance témoignée. Un grand merci également aux collaboratrices et collaborateurs du Contrôle des finances qui ont mis beaucoup de cœur à la tâche, qui plus est dans un contexte très exigeant.



Remund Thomas
Chef du Contrôle des
finances



Benninger Lorenz
Chef de la section Audit



Bucher Mark
Chef de la section Audits
spécifiques

Table des matières

1	En bref	4
2	Thèmes principaux	5
3	Révision des comptes annuels	7
4	Surveillance des finances	9
4.1	Généralités	9
4.2	Direction des travaux publics et des transports	10
4.2	Direction de l'instruction publique et de la culture	12
4.3	Direction de l'intérieur et de la justice	14
4.4	Direction des finances	16
4.5	Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration	18
4.6	Direction de la sécurité	20
4.7	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement	22
4.8	Chancellerie d'État	24
4.9	Justice	26
5	Enregistrement des irrégularités	28
6	Effet des activités du Contrôle des finances	29
7	Grand Conseil, commissions de surveillance, Conseil-exécutif et Direction de la magistrature	30
8	Qui sommes-nous ?	32
Annexes		
I	Rapports de révision concernant tout le canton 2023	36
II	Rapports concernant des établissements cantonaux 2023	42
III	Rapports concernant des mandats de révision 2023	44

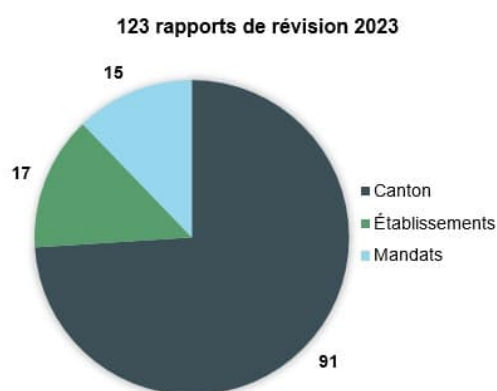
1 En bref

Une année riche en nouveautés

L'année 2023 restera gravée dans l'histoire du Contrôle des finances comme une année aux changements d'envergure. Les nouveautés suivantes sont entrées en vigueur ou ont été mises en place au 1^{er} janvier 2023 : loi cantonale révisée sur le Contrôle des finances (LCCF), loi sur les finances (LFin) et son ordonnance (OFin), application de la nouvelle norme NA-CH pour les audits des états financiers d'EXPERTsuisse, remplacement des systèmes financiers et RH par SAP au sein de l'administration cantonale, nouvelle structure avec 13 unités comptables, mise en place de centres de services partagés au sein des Directions, adaptation de processus et du système de contrôle interne.

Révisions

En 2023, les révisions se sont focalisées sur l'introduction de SAP au 1^{er} janvier 2023. Outre le contrôle de la migration des données et du bilan d'ouverture, l'accent a été mis dans toutes les Directions et dans les principaux offices sur les répercussions du nouveau système sur la fiabilité et l'exactitude des flux de valeurs financières. Le Contrôle des finances avait prévu de réaliser 115 mandats de contrôle en 2023. En raison de changements au sein du personnel du secteur Constructions et du secteur Informatique, certaines révisions ont dû être annulées ou déplacées à l'année 2024. Durant l'année sous revue, 94 mandats de contrôle ont pu être menés à bien ; pour 15 d'entre eux, il faudra attendre début 2024 pour consulter le rapport correspondant. Le Contrôle des finances a rédigé 123 rapports de révision. En émettant bien plus d'un millier de constatations, le Contrôle des finances a dispensé aux services contrôlés de précieuses recommandations d'optimisation. Les dossiers ayant le plus retenu l'attention des médias et du monde politique ont été les deux mandats de contrôle extraordinaire, l'un concernant le CFP Biel-Bienne et l'autre le projet NeVo/Rialto.



Ressources

En moyenne, 21,3 personnes ont travaillé pour le Contrôle des finances (pour 24 EPT prévus au budget). En 2023, chaque Direction s'est vu réattribuer des réviseuses et réviseurs en chef, ce afin de prévenir une baisse de vigilance due à l'installation d'une routine et de consolider l'indépendance des agentes et agents.

2 Thèmes principaux

Introduction de SAP

Après de longs préparatifs, le canton a pu introduire SAP comme prévu au 1^{er} janvier 2023 et abandonner les systèmes FIS et PERSIKA utilisés jusqu'à présent. Comme d'habitude lors de projets d'une telle ampleur, il a fallu procéder à quelques mises au point au début, notamment dans SAP concernant la migration des données et le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2023. Les corrections des erreurs survenues ont entraîné quelques retards durant les premiers mois de 2023. En raison des répercussions importantes du nouveau système sur les structures, les processus et le système de contrôle interne, le Contrôle des finances a procédé à des révisions auprès de toutes les Directions et des principaux offices. Il a transmis aux Directions concernées de précieuses recommandations dans le but de réduire les faiblesses et les risques. Malgré l'engagement marqué des personnes impliquées, il va s'avérer difficile de respecter les délais pour l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2023.

Utilisation abusive de subventions par BLS SA

Durant les années 2019 et 2020, des erreurs de BLS SA relatives à des subventions pour le transport régional de voyageurs ont été rendues publiques. Le Contrôle des finances a exigé de BLS SA qu'elle lui accorde l'accès aux documents nécessaires. En 2020, BLS SA avait fait recours contre cette décision auprès du Tribunal administratif cantonal. Par jugement du 25 janvier 2023, le Tribunal administratif a confirmé le droit du Contrôle des finances à consulter les documents commerciaux de BLS SA. Le jugement permet au Contrôle des finances de procéder à l'avenir à des contrôles de l'utilisation des subventions cantonales par BLS SA. Cette décision constitue un jalon pour la surveillance des entreprises de transport concessionnaires pour tous les cantons. Durant le deuxième trimestre, sur la base des documents reçus (notamment un rapport de PwC et des procès-verbaux du conseil d'administration), le Contrôle des finances a informé les commissions de surveillance du Grand Conseil ainsi que le Conseil-exécutif des graves infractions commises par BLS SA. Il a recommandé au gouvernement de prendre des mesures judiciaires contre les responsables de BLS SA. En août 2023, l'Office fédéral des transports (OFT) a transmis au Contrôle des finances une requête d'entraide judiciaire ainsi que de renseignement dans le cadre de l'enquête de droit pénal administratif relative à BLS SA. La Commission des finances a libéré le Contrôle des finances – en la personne de son chef – du secret de fonction et l'a habilité à accorder à l'OFT l'entraide judiciaire nécessaire et à s'exprimer sur le sujet.

Mandats de contrôle extraordinaire

En 2023, le Contrôle des finances a clôturé deux mandats de contrôle extraordinaire et en a présenté les résultats dans des rapports. En 2022, la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) avait chargé le Contrôle des finances de procéder à un contrôle extraordinaire en raison d'irrégularités au Centre de formation professionnelle de Biel-Bienne

(CFP Bienne). Cet examen a porté essentiellement sur les tâches, les compétences et les responsabilités des services et des organes de direction, sur l'exécution des tâches de surveillance par l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP) ainsi que sur le processus d'engagement et sur la résiliation de la directrice. Le Contrôle des finances a remis à l'INC différentes recommandations pour remédier aux faiblesses existantes en matière d'organisation, de processus et de direction. L'INC a informé en toute transparence le public des défis et mesures prises ou prévues et a publié le rapport du contrôle extraordinaire¹.

La Commission de gestion (CGes) a chargé le Contrôle des finances de procéder à un contrôle extraordinaire du nouveau programme de traitement des dossiers Rialto, commun à la Police cantonale (poca) et à la Justice. Le Contrôle des finances avait déjà révisé le projet en 2018 et 2021 et rendu le Conseil-exécutif et la commission de surveillance attentifs aux risques considérables concernant les coûts, les délais et la qualité. La poca a malgré tout déployé le système au printemps 2022, alors même qu'il n'avait pas été suffisamment testé. Le contrôle extraordinaire a montré que le programme ne remplit pas les objectifs du projet. Sa performance et en particulier son acceptation par le personnel de la poca sont insuffisants, même une année après son introduction. Afin de pallier ces lacunes, le Conseil-exécutif et la Justice ont demandé au Grand Conseil en automne 2023 des moyens financiers supplémentaires de l'ordre de 16 millions de francs. Les coûts du projet pour le canton de Berne vont ainsi atteindre quelque 37 millions de francs, soit le triple du crédit initialement accordé. Il faudra attendre 2027 au plus tôt pour constater si les moyens financiers supplémentaires auront permis d'atteindre la qualité et la performance espérées. Le Contrôle des finances a remis différentes recommandations à la Direction de la sécurité et à la Justice. Il a notamment recommandé de choisir entre la variante « poursuite du développement de Rialto » et « développement/acquisition et introduction d'un nouveau produit », et ce, avant les décisions de crédit inscrites à l'ordre du jour du Grand Conseil.

Loi cantonale sur le Contrôle des finances

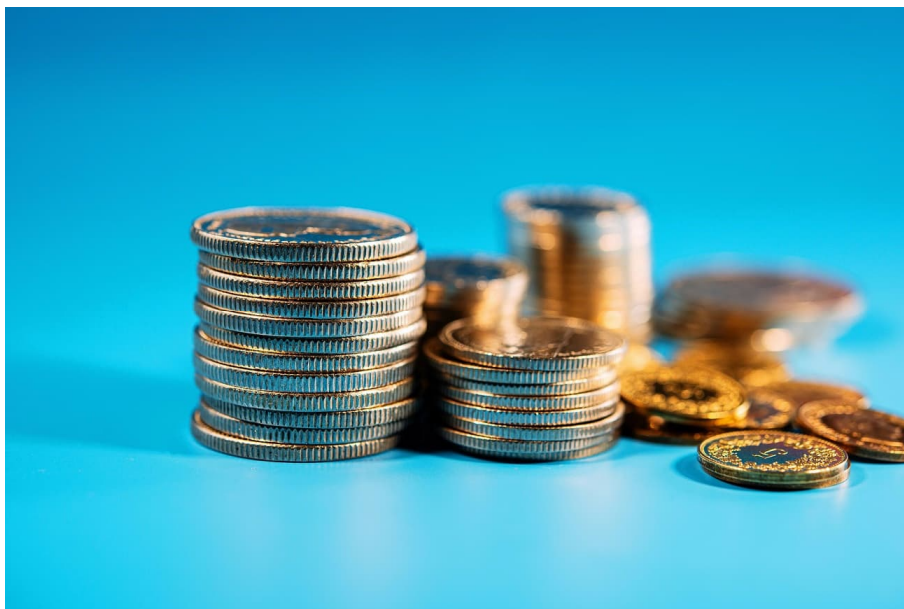
La loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF) révisée est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Elle remplace une loi vieille de près de 20 ans et apporte un élan de modernité. L'indépendance du Contrôle des finances s'en trouve renforcée et les champs de la surveillance ainsi que les tâches sont décrites avec plus de clarté. La mise en œuvre des nouvelles dispositions s'est réalisée sans accroc.

Loi sur les finances et ordonnance sur les finances

Les nouvelles dispositions légales sur les finances cantonales sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2023 et leur application semble faire ses preuves, selon les premières expériences du Contrôle des finances.

¹ Centre de formation professionnelle de Bienne : le Contrôle des finances propose des mesures : <https://www.be.ch/fr/start/dienstleistungen/medien/medienmitteilungen.html?newsID=d3c0b831-545b-4c93-b302-5d7dee45f862>

3 Révision des comptes annuels



Les révisions des comptes annuels par le Contrôle des finances englobent, outre les comptes annuels du canton, ceux de l'Université de Berne, de la Haute école spécialisée bernoise (BFH), de la Haute école pédagogique germanophone (PHBern), du Centre interrégional de perfectionnement de Tramelan (CIP) ainsi que de 15 mandats. Les révisions des comptes annuels au 31 décembre 2022 sont effectuées conformément aux différentes dispositions légales ; cette année, elles ont suivi pour la première fois les nouvelles normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Pour les mandats, les révisions suivent la norme du contrôle restreint ou la norme suisse d'audit 910 (audit des états financiers).

Le Contrôle des finances a clôturé la révision des comptes annuels du canton au 31 décembre 2022 avec la publication de son rapport du 22 mars 2023². Les divergences constatées durant la révision se sont révélées insignifiantes, aussi bien isolément que collectivement. Vu ce résultat, le Contrôle des finances a pu recommander à la Commission des finances de proposer au Grand Conseil l'approbation des comptes annuels. Selon l'évaluation du Contrôle des finances, les comptes annuels de l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2022 étaient conformes aux dispositions légales, exception faite de la limitation mentionnée dans le domaine des immobilisations FIS. Les lacunes dans la comptabilité des immobilisations FIS ont entraîné des représentations incorrectes pour diverses données du rapport des gestion (compte des investissements, tableau des flux de trésorerie, tableau des immobilisations, indicateurs financiers). Le Contrôle des finances part du principe que l'introduction de SAP aura permis de créer les conditions requises et que ces limitations n'apparaîtront plus à l'avenir.

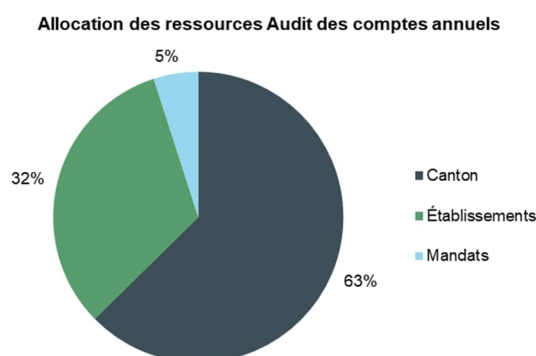
² L'opinion d'audit du Contrôle des finances est publié dans le volume 1 du rapport de gestion 2022 du canton.

De par la loi, le Contrôle des finances est l'organe de révision de l'Université de Berne, de la BFH et de la PHBern. En mars 2023, le Contrôle des finances a rendu un rapport sur la vérification des comptes annuels au 31 décembre 2022³. Le Conseil-exécutif a reçu les rapports de l'organe de révision. Les rapports exhaustifs sur la révision des comptes annuels au 31 décembre 2022 ont fourni des informations détaillées sur les résultats des contrôles aux organes de direction des hautes écoles ainsi qu'à la Direction de l'instruction publique et de la culture. Concernant la PHBern, les mesures mises en place depuis 2018 ont permis de stabiliser la situation financière. Un risque financier pour le canton de Berne subsiste néanmoins.

En raison de l'introduction de SAP au 1^{er} janvier 2023 dans l'administration cantonale ainsi que de l'entrée en vigueur de la loi sur les finances (LFin), le Contrôle des finances a, durant l'année sous revue, contrôlé dans différents domaines la mise en œuvre correcte du nouveau système ainsi que l'application des nouvelles dispositions. Il entend ainsi garantir que la révision des comptes annuels au 31 décembre 2023 puisse être clôturée dans le respect du calendrier, au premier trimestre de 2024. L'approbation du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2023 a pu être réalisée au deuxième trimestre de 2023. Ces travaux de révision se sont étendus du grand livre aux livres auxiliaires (débiteurs, immobilisations et créanciers). Les opérations de pointage ont été effectuées au niveau du groupe, auprès de 13 unités comptables, de 45 offices ou intersections entre centres de profit ainsi de 19 financements spéciaux. Le Contrôle des finances estime que les valeurs au 1^{er} janvier 2023 correspondent à celles du bilan de clôture au 31 décembre 2022, à l'exception d'une différence insignifiante.

Le Contrôle des finances a constaté différents champs d'action lors du contrôle de la migration des données FIS ainsi que du contrôle de l'ouverture du bilan, lesquels devraient être revus d'ici au 31 décembre 2023 (p. ex. des travaux de mise au point encore en suspens en lien avec les modifications des bases légales). D'après la Direction des finances, les travaux en question étaient planifiés, en cours, voire déjà effectués. Le Contrôle des finances vérifiera à nouveau la mise en œuvre des recommandations à l'occasion de la révision finale de l'audit des comptes annuels au 31 décembre 2023.

Près de deux tiers des ressources consacrées à l'audit des comptes annuels sont allouées au comptes annuels du canton. La révision des



comptes annuels des quatre établissements occupe près d'un tiers des ressources. N'engageant que 5 % de ressources allouées, les mandats sont presque négligeables en termes d'effectif.

³ Les opinions d'audit du Contrôle des finances relatives aux trois hautes écoles ont été publiés dans leur rapport de gestion respectif.

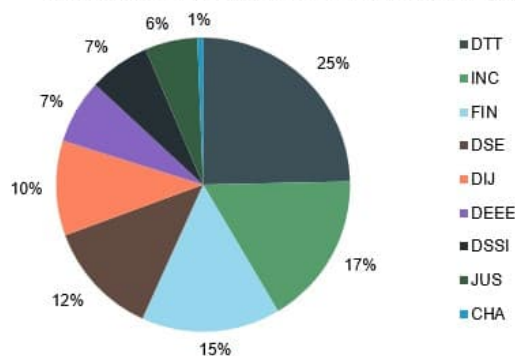
4 Surveillance des finances

4.1 Généralités



La surveillance financière du Contrôle des finances comprend le contrôle de la régularité, de la légalité et de l'efficacité économique de la mise en œuvre du budget des unités de l'administration cantonale, des autorités judiciaires et du Ministère public. Pour les organisations et personnes qui touchent des subventions ou d'autres prestations cantonales, la surveillance financière porte sur la régularité et la légalité de la gestion financière, ainsi que sur l'utilisation appropriée des moyens. S'agissant des organisations et des personnes auxquelles le canton a délégué des tâches publiques ou des organisations dans lesquelles le canton détient des participations, la surveillance financière ne fait que vérifier l'accomplissement des tâches de surveillance et de contrôle de gestion par les services cantonaux compétents. Le Contrôle des finances affecte environ 70 % de ses ressources en personnel aux audits de surveillance financière. La diversité des tâches propres à un canton, de la construction à l'informatique, en passant par la sécurité, la santé publique, l'économie, l'éducation et les finances, sans oublier les nombreux bénéficiaires de subventions dans les domaines les plus divers rendent les audits de surveillance particulièrement passionnants, mais aussi exigeants. Les

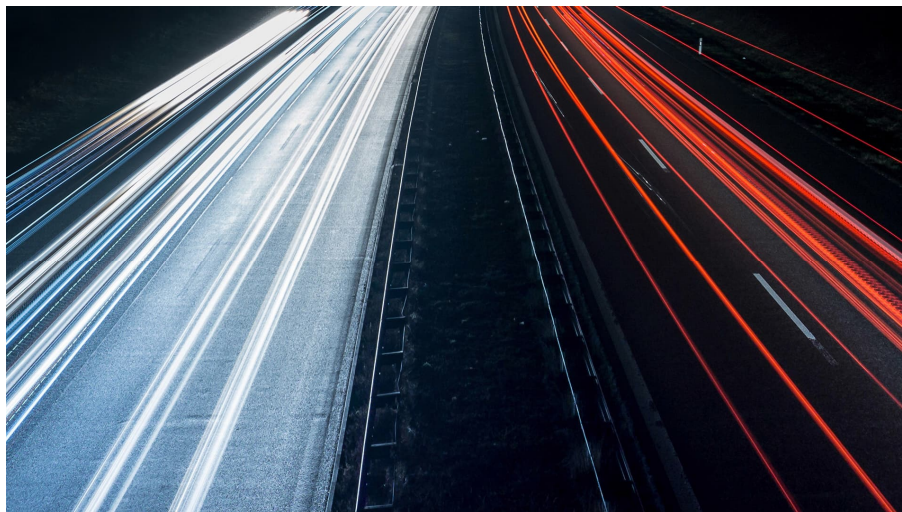
Allocation des ressources Audit de surveillance financière



ressources affectées par Direction sont fonction du risque, du programme annuel d'audit ainsi que de la complexité et du volume des flux financiers au sein de chaque domaine.

4 Surveillance des finances

4.2 Direction des travaux publics et des transports



Chaque année, la Direction des travaux publics et des transports (DTT) investit plusieurs centaines de millions de francs dans les infrastructures du bâtiment et du génie civil. Le Contrôle des finances réalise des audits de projets de construction et de processus afin d'évaluer le bon déroulement des investissements. En 2023, le Contrôle des finances a mené un total de 14 audits auprès de la DTT, parmi lesquels huit se sont intéressés à des projets ou à des processus de construction. À côté, des examens consacrés spécifiquement à SAP ont notamment été menés. En collaboration avec le Contrôles fédéral des finances, une révision a été réalisée auprès de la surveillance sur les remontées mécaniques au sein de l'Office des transports publics et de la coordination des transports (OTP). L'efficacité et la conformité avec laquelle la section TIC de la DTT assume ses tâches a également fait l'objet d'un contrôle. Ces prochaines années, de tels audits TIC suivront dans d'autres Directions.

À titre d'illustration, voici un aperçu de quelques contrôles menés auprès de la DTT.

Audit du projet de remplacement du pont de Balm, Meiringen

Enjambant l'Aar, le pont de Balm de Meiringen relie l'axe principal Brienz-Innertkirchen avec le centre du village de Meiringen et dessert la zone artisanale. Le projet de 6 millions de francs a servi à maintenir la portance des fondations et à garantir la protection contre les crues. Il a été conçu comme un projet pilote pour l'utilisation de techniques de planification numériques (Building Information Modeling, BIM). Les expériences tirées de ce projet sont majoritairement positives. Le Contrôle des finances se félicite de la mise à profit de cette méthode moderne. Il a reçu un bon aperçu de la réalisation du projet et a pu constater son bon déroulement. Toutefois, des options autres que le pont auxiliaire auraient pu diminuer les coûts. Aussi le Contrôle des finances estime-t-il important de toujours

vérifier avec suffisamment de détail les variantes permettant des économies considérables.

Audit du projet de remise en état de la préfecture de Berne

Construite en 1896, la préfecture de Berne sert avant tout de siège au Tribunal régional de Berne-Mittelland. En 1981, une annexe a été ajoutée au bâtiment, lequel a ensuite fait l'objet de rénovations intérieures en 2011. En 2022 et 2023, l'Office des immeubles et des constructions (OIC) a réalisé le remplacement cyclique des façades et de la technique du bâtiment et mis en place des mesures pour améliorer la protection contre les incendies ainsi que renforcer la sécurité parasismique. Les coûts se sont élevés à près de 35 millions de francs. Près d'un tiers des coûts sont dus aux bâtiments provisoires et aux prestations logistiques (transport des personnes détenues). Le Contrôle des finances a constaté que les exigences des utilisatrices et utilisateurs des locaux provisoires n'ont été identifiées que tardivement, ce qui a eu pour impact d'augmenter les coûts. Dans l'ensemble, le Contrôle des finances a eu une impression positive du déroulement du projet.

Maturité de la section TIC de la DTT

Cet audit réalisé auprès du Secrétariat général de la DTT a été l'occasion de mener pour la première fois une évaluation de la maturité de la section TIC d'une Direction. Les sections d'informatique jouent un rôle important dans l'exploitation sécurisée et efficiente des applications TIC et ont toujours plus de responsabilités en matière de numérisation. L'objectif de cet audit était d'évaluer l'organisation, l'accomplissement des tâches, l'impact en ce qui concerne le soutien aux sections spécialisées en matière d'informatique et de numérisation et l'efficacité de la section informatique. Le Contrôle des finances a qualifié dans l'ensemble d'appropriée à bonne l'exploitation informatique de la DTT, soit l'accomplissement de ses tâches de gestion du numérique. Il a pu transmettre des recommandations – en particulier pour renforcer l'intégration des affaires ayant trait à la numérisation et aux innovations – lesquelles pourraient rendre l'exploitation informatique encore plus moderne et donc plus efficiente.

Autonomie partielle de l'Office des ponts et chaussées

Depuis 2023, avec l'approbation de l'administration des finances, l'Office des ponts et chaussées (OPC) effectue sa comptabilité dans son propre système SAP au sein de la DTT (un aménagement dénommé « autonomie partielle »). L'intégration dans le nouveau système SAP cantonal prévue à la base a été rejetée ou suspendue pour le moment en raison des risques et des ressources nécessaires. Lors de son audit, le Contrôle des finances a constaté des différences provenant de la migration des données FIS ou de la comptabilité dans le nouveau système. Le flux de trésorerie n'est pas touché. La DTT est chargée d'éclaircir et de corriger ces différences d'ici à la clôture annuelle des comptes au 31 décembre 2023. Le Contrôle des finances a rappelé le potentiel de synergies que permettrait une fusion des systèmes SAP indépendants (canton et DTT) ainsi que les risques persistants aujourd'hui.

4

Surveillance des finances

4.2

Direction de l'instruction publique et de la culture

En 2023, le Contrôle des finances a rédigé 19 rapports de révision pour la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC). Outre le mandat de contrôle extraordinaire déjà mentionné auprès du Centre de formation professionnelle de Biel-Bienne, le Contrôle des finances a aussi mené de nombreux audits de surveillance financière auprès d'écoles professionnelles et moyennes. À l'occasion de l'introduction de SAP, l'INC a centralisé ses services financiers. Le Contrôle des finances a audité aussi bien le centre de services partagés de l'INC que le service financier de l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP).

À titre d'illustration, voici un aperçu de quelques contrôles menés auprès de l'INC.

Subventions de l'OMP à l'exploitation de gymnases privés

Le canton de Berne compte 14 gymnases. Quatre d'entre eux sont organisés sous la forme d'entités juridiques privées. Les trois gymnases privés audités par le Contrôle des finances (Freies Gymnasium Bern, Campus Muristalden et Gymnasium NMS) reçoivent des subventions du canton à hauteur de quelque 10 millions de francs par an au total. L'OMP détermine et analyse régulièrement les besoins en prestations et fixe les normes qualitatives pour les formations. Les prestations d'institutions privées sont prises en compte dans la détermination des besoins et la planification. L'office veille à une utilisation ciblée des ressources disponibles et à une offre de formations qui réponde aux besoins, dans le cadre des directives stratégiques du Conseil-exécutif. Dans l'ensemble, le Contrôle des finances tire un bilan positif des activités de révision réalisées dans le domaine de la procédure de subvention. L'OMP peut toutefois améliorer les exigences en matière de comptabilité analytique, l'obligation de remboursement ainsi que le système de contrôle interne (SCI). Lors de l'audit des trois gymnases, le Contrôle des finances n'a pas eu connaissance d'infraction au droit à des subventions cantonales.

Fonds d'encouragement des activités culturelles

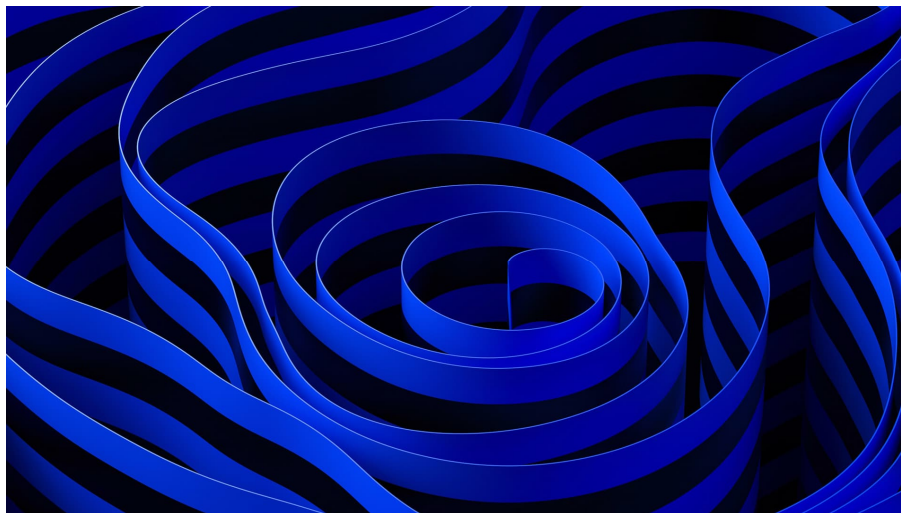
Le Contrôle des finances a réalisé la révision des comptes annuels du Fonds d'encouragement des activités culturelles au 31 décembre 2022. Il a constaté que les comptes annuels respectaient la loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles et la loi cantonale sur les jeux d'argent. Outre la révision des comptes annuels, le Contrôle des finances s'est livré à des vérifications aléatoires de dossiers sous l'angle du respect de la loi, de l'ordonnance et des directives. Les dossiers vérifiés de façon aléatoire étaient en grande majorité bien documentés. Les subventions octroyées répondaient aux exigences des lois et ordonnances déterminantes. Les constats d'audit, autrement dit les potentiels d'optimisation, sont avant tout de nature formelle.

Centre de services partagés Finances de l'Office des services centralisés et rémunération du personnel enseignant

L'Office des services centralisés (OSC) est notamment responsable du classement et du versement corrects des traitements des membres du corps enseignant de l'école obligatoire. Afin de prendre en compte la part communale de 30 % du personnel enseignant, l'application spécialisée LAVLEB (compensation des charges liées aux traitements du corps enseignant) est mise en place. En 2023, le Contrôle des finances a vérifié la nouvelle administration du personnel enseignant, désormais réalisée à l'aide de SAP, auprès de la Section du personnel, ainsi que les prestations financières au sein de la Direction. Il a fourni plusieurs recommandations d'optimisations. Au moment de la révision en septembre, les travaux en vue du premier transfert effectif d'interface de LAVLEB à SAP n'étaient pas encore achevés.

4 Surveillance des finances

4.3 Direction de l'intérieur et de la justice



La Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ) dispose d'une offre de prestations très variée ; l'activité de révision du Contrôle des finances s'en trouve également diversifiée. Outre le versement des réductions de primes-maladie et des prestations complémentaires qui fait chaque année l'objet d'un contrôle auprès de l'Office des assurances sociales, le Contrôle des finances audite à tour de rôle les services administratifs décentralisés des offices des poursuites et des faillites, de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, des préfetures et des bureaux du registre foncier.

À titre d'illustration, voici un aperçu de quelques contrôles menés auprès de la DIJ.

Office des mineurs

Depuis l'introduction de la nouvelle loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP) le 1^{er} janvier 2022, l'Office des mineurs (OM) est responsable du pilotage, du financement et de la surveillance de ces prestations institutionnelles et ambulatoires. Ce mandat comprend également la surveillance sur les cinq institutions étatiques d'aide à l'enfance et à la jeunesse dans le domaine de l'encadrement et de l'hébergement. Quatre de ces institutions cantonales sont rattachées administrativement à l'OM depuis le 1^{er} janvier 2023. La révision s'est focalisée sur le système d'indemnisation, le controlling et le monitoring, ainsi que sur le nouveau flux de travail assisté par informatique. Le Contrôle des finances a obtenu une impression plutôt positive de l'accomplissement des tâches de l'OM dans les domaines audités. Du point de vue du Contrôle des finances, le projet REVOS (révision de la loi sur l'école obligatoire) aurait pu offrir l'opportunité aux institutions de mettre en place des solutions harmonisées et orientées vers leur clientèle. Cette chance n'a pas été saisie, car les sous-projets des différentes Directions ont été menés de façon autonome,

sans pilotage de processus supérieur, à l'aide des instructions correspondantes. Les offices ont élaboré de façon autonome des directives pour les institutions, ont développé des concepts de surveillance et ont mis en place des plateformes d'indemnisation. Des risques persistent quant au manque d'unité et aux redondances et le danger est grand que la nouvelle répartition des tâches entraîne un manque d'efficacité et des coûts supplémentaires tant pour le canton que pour les tiers.

Flux de valeurs, mesures et assistance juridique gratuite par l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte

Le Contrôle des finances a réalisé un audit de surveillance financière auprès de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA). Sur la base de l'évaluation des risques, les activités d'audit du Contrôle des finances ont porté pour l'essentiel sur les domaines des indemnisations de mandats privés et des parents nourriciers ainsi que de l'assistance juridique gratuite. Une vue d'ensemble globalement positive ressort des procédures d'audit menées sur le site de l'APEA de Berne. En ce qui concerne l'assistance juridique gratuite, le Contrôle des finances a été informé des étapes déjà mises en route pour harmoniser les processus de travail des différents sites. Le Contrôle des finances se réjouit de ces efforts. La révision n'a mis le doigt sur aucune lacune significative.

Flux de valeurs et saisies des offices des poursuites et faillites

Sur la base de l'évaluation des risques, le Contrôle des finances a notamment passé au crible en 2023, auprès des offices des poursuites et faillites, les processus « saisie » et « réalisation du gage ». Les audits ont eu lieu dans les régions Oberland et Berne-Mittelland. Le Contrôle des finances a notamment émis des recommandations sur la manière de réduire encore davantage le risque d'erreur dans les émoluments et de débours. Il a en outre proposé diverses mesures pour harmoniser et dépurier encore plus les processus administratifs.

4 Surveillance des finances

4.4 Direction des finances



En 2023, le Contrôle des finances a rédigé 15 rapports de révision à l'attention de la Direction des finances (FIN), parmi lesquels six étaient en lien avec l'audit des comptes annuels. Quatre audits de surveillance financières ont été réalisés auprès de l'Intendance des impôts, trois auprès de l'Administration des finances, un auprès de l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) et un autre auprès de l'Office du personnel. La révision consacrée à la numérisation (voir ch. 4.8) a aussi permis de se pencher sur l'OIO.

À titre d'illustration, voici un aperçu de quelques contrôles menés auprès de la FIN.

Système d'archives pour les informations financières

Le Contrôle des finances a analysé la mise hors service, dans le cadre de l'introduction de SAP, du système de comptabilité FIS utilisé jusqu'alors dans tout le canton, ainsi que l'évolution du système d'archives FIS. Il approuve l'intention de l'Administration des finances de mettre à disposition un système d'archives bon marché, ce qui permet de respecter les obligations de conservation des livres comptables. Il remet toutefois en question la praticabilité de la solution choisie. En effet, le flux de travail prévu est peu intuitif, chronophage et sujet aux erreurs, ce qui pourrait entraver les analyses comparatives dans le cadre du controlling. Selon le Contrôle des finances, il aurait été plus judicieux de poursuivre l'exploitation de FIS durant une période délimitée, malgré les conséquences financières.

Changement de technologie pour les applications fiscales

Différents projets ayant pour but la suppression des systèmes en vigueur depuis de longues années sont en cours depuis 2015 sous la bannière du programme « Changement de technologie ». L'accent est mis avant tout sur le transfert des systèmes en vigueur à un code de programmation plus usuel aujourd'hui et à des technologies de base de données modernes

ainsi que sur le remplacement des équipements informatiques coûteux par une architecture « client-serveur » plus abordable. Le Contrôle des finances estime que le projet à 45 millions de francs progresse comme prévu. Il a décelé toutefois certains potentiels d'amélioration, notamment au niveau de la décision de mise en œuvre (qualifiée de peu risquée) sans véritable extension fonctionnelle. En raison de la complexité du projet et de sa longue durée de mise en œuvre, il n'est pas tout à fait possible d'exclure des risques liés aux coûts et aux délais d'ici à la clôture du projet prévue pour fin 2025.

Processus salarial et déduction des assurances sociales

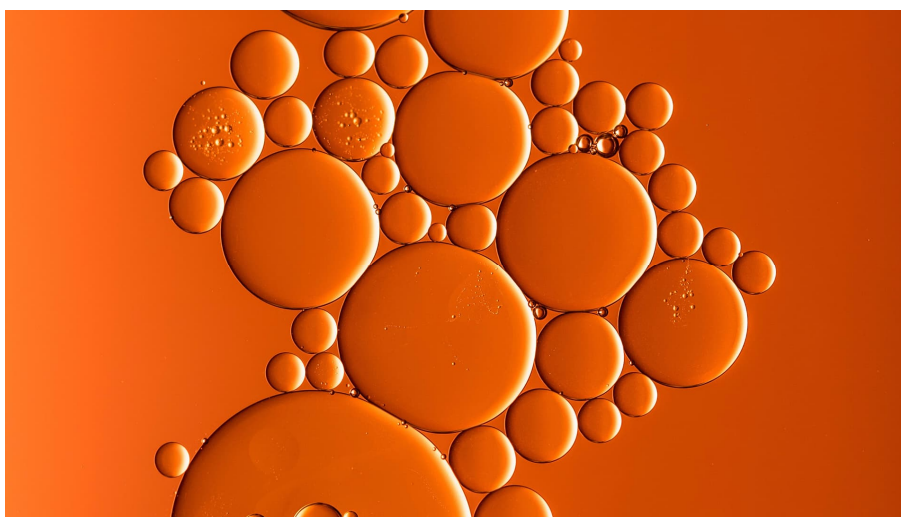
Le passage du système de traitement PERSISKA au nouveau système SAP a entraîné la nécessité de quelques changements dans les procédures et les responsabilités de l'Office du personnel. La révision s'est focalisée sur le processus d'établissement des décomptes de traitement et sur les déductions des assurances sociales avec SAP ainsi que sur le calcul automatisé et individuel des provisions du solde horaire des collaboratrices et collaborateurs. Le constat principal est que les processus relatifs au personnel fonctionnent comme prévu grâce au fort engagement des collaboratrices et collaborateurs. Le Contrôle des finances estime qu'au moment de la révision, il y avait encore des besoins d'optimisation au niveau du décompte de traitement et de la comptabilisation ainsi qu'au niveau de la répartition des compétences entre l'Office du personnel et les différents services du personnel décentralisés. Le Contrôle des finances a fourni des recommandations afin d'optimiser la coordination avec les assurances sociales et le calcul automatisé des provisions du solde horaire.

Impôt sur les gains immobiliers

Selon l'ordre des tournus, c'était au tour de l'impôt sur les gains immobiliers de faire l'objet d'une révision. Le Contrôle des finances a pu délivrer à l'Intendance des impôts un bon certificat en matière de taxation et de calcul des impôts. Il lui a tout de même recommandé de procéder à une numérisation accrue du processus à l'avenir, afin d'augmenter encore davantage son efficacité.

4 Surveillance des finances

4.5 Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration



En 2023, le Contrôle des finances a rédigé cinq rapports de révision concernant la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI). Au 31 décembre 2023, trois audits de surveillance financière n'étaient pas encore clôturés. Comme l'an dernier, dans le domaine de l'Office de la santé, l'accent a été placé sur les subventions cantonales pour les soins hospitaliers et sur les processus de comptabilisation à l'interface avec les hôpitaux. Dans le domaine des affaires sociales, la révision a couvert différents domaines en 2023, notamment en lien avec la compensation des charges et l'application spécialisée KOLA, le programme informatique « Nouveau système de gestion des cas pour l'aide sociale dans le canton de Berne » (NFFS) et le service d'inspection sociale.

À titre d'illustration, voici un aperçu de quelques contrôles menés auprès de la DSSI.

Nouveautés en matière de scolarisation spécialisée

Dans le cadre du projet REVOS 2020, la scolarisation spécialisée a fait l'objet d'une nouvelle réglementation, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022, et est désormais ancrée dans la loi sur l'école obligatoire. La DSSI a passé le témoin du domaine Formation à l'INC. Le Contrôle des finances a constaté qu'une pratique s'était développée au sein de la DSSI depuis 2016, indépendamment des bases légales, selon laquelle les enfants et jeunes ayant besoin d'une scolarisation spécialisée sont systématiquement placés dans des institutions n'ayant pas d'autorisation pour administrer une scolarisation spécialisée. Le Contrôle des finances a recommandé à la DSSI, au Conseil-exécutif et aux commissions de surveillance – en concertation avec les familles concernées – de revoir la

pratique en vigueur avec les institutions dépourvues d'autorisation, afin de garantir le bien de l'enfant.

Révision du nouveau système de gestion des cas

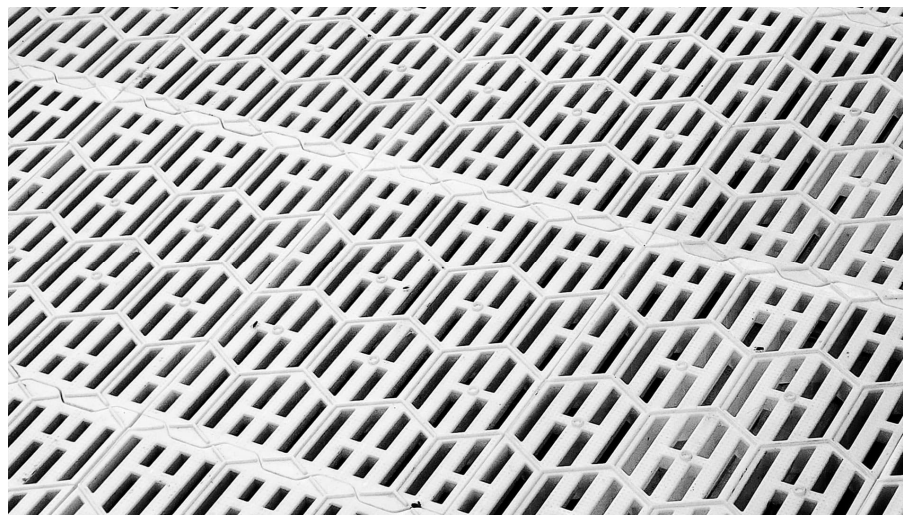
Le nouveau système de gestion des cas (NFFS) devrait permettre l'utilisation d'une seule et unique application pour tous les services sociaux communaux et régionaux ainsi que pour l'APEA et les institutions d'intégration professionnelle. Il vise plus d'efficacité et plus d'efficacités. Lors de la révision, l'accent a été mis sur la gestion du programme et du projet ainsi que sur la mise en œuvre du projet jusqu'à présent. Il a également été question de la reconnaissance des principaux risques liés à l'important projet d'acquisition et de développement et aux projets d'introduction ultérieurs auprès des communes, des APEA et des institutions d'intégration professionnelle. Le Contrôle des finances estime que le projet se déroule bien jusqu'à présent. En raison de sa complexité et de son ampleur, d'importants risques subsistent néanmoins au niveau de la mise en œuvre ultérieure, notamment dus à la dépendance vis-à-vis d'un seul fournisseur. Nombreux, les projets de mise en œuvre vont requérir beaucoup de ressources, ce qui pourrait avoir un impact sur le respect du calendrier. Le Contrôle des finances a remis différentes recommandations aux services compétents pour réduire les risques.

Office de la santé / Spital Emmental AG / Spitäler Frutigen Meiringen Interlaken AG

Durant l'année sous revue, le Contrôle des finances a poursuivi ses audits dans le domaine des soins hospitaliers. L'Hôpital de l'Emmental, les Hôpitaux de Frutigen, de Meiringen et d'Interlaken ainsi que l'Office de la santé (ODS) ont été audités. L'accent a été placé sur l'évaluation du système de contrôle interne, sur les prestations hospitalières à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et sur les processus de comptabilisation à l'interface avec les hôpitaux. Le processus de facturation à l'interface entre les hôpitaux et l'ODS ainsi que la comptabilisation se font à travers la plateforme de traitement électronique des factures (eRV). À partir du 1^{er} janvier 2023, l'ODS a pu commencer à exploiter une interface avec SAP. L'ODS a prévu des contrôles systématiques dans eRV pour contrer les principaux risques. Ainsi, il est possible de déceler les factures erronées, de les discuter avec les partenaires et, le cas échéant, de les corriger. Les audits réalisés auprès des hôpitaux et de l'Office de la santé ont laissé dans l'ensemble une impression positive de tous les domaines.

4 Surveillance des finances

4.6 Direction de la sécurité



En 2023, le Contrôle des finances a réalisé six audits auprès de la Direction de la sécurité (DSE). Quatre de ces rapports avaient trait à la révision des comptes annuels 2022 (dont trois en lien avec le Fonds de loterie et le Fonds du sport). Les deux audits de surveillance financière se sont penchés sur les flux de valeurs se basant désormais sur SAP et sur les processus qui s'y rapportent, ainsi que sur les procédures de la Section de la probation et de l'exécution des sanctions pénales. L'audit extraordinaire mandaté par la Commission de gestion relatif au nouveau système de gestion des dossiers (NeVo/Rialto) a été réalisé principalement auprès de la Police cantonale (poca) en lien avec les problèmes d'utilisation survenus après l'introduction. Le système est toujours en cours de développement auprès de la Justice et son introduction n'est prévue qu'à partir de 2025. Les résultats de la révision sont détaillés au chapitre 2 « Thèmes principaux ».

À titre d'illustration, voici un aperçu de quelques contrôles menés auprès de la DSE.

Répercussions du retard dans l'encaissement des amendes sur la Section de la probation et de l'exécution des sanctions pénales

Rattachée à l'Office de l'exécution judiciaire du canton de Berne (OEJ), la Section de la probation et de l'exécution des sanctions pénales (SPESP) est l'autorité compétente en matière d'exécution des condamnations pénales prononcées par les tribunaux bernois. Le Contrôle des finances a notamment contrôlé auprès de la SPESP le sous-domaine de l'exécution des amendes et peines pécuniaires impayées sous la forme de peines privatives de liberté de substitution. En raison des difficultés persistantes pour encaisser les amendes en amont, en lien avec l'introduction de SAP, en 2023, quasiment aucune peine privative de liberté de substitution n'a pu être exécutée. Cet aspect ne pouvant être amélioré, le risque de prescription des peines s'accroît. En outre, la résorption du retard dans l'encaissement des amendes pourrait conduire

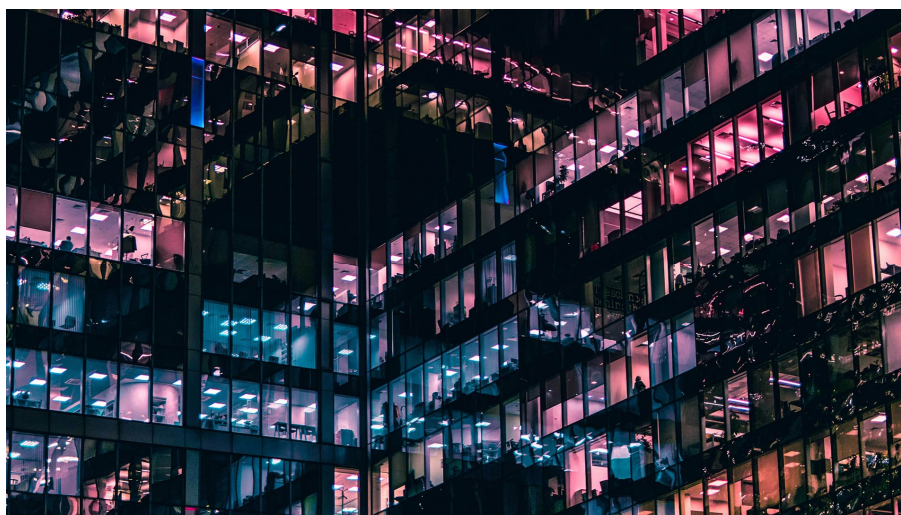
à un encombrement de l'exécution. Les autres évaluations menées auprès de la SPESP ont laissé une impression générale positive.

Flux de valeurs

Avec l'introduction de SAP, les processus, tâches et responsabilités au sein de la DSE n'ont pour l'heure été que partiellement adaptés au nouvel environnement. Les tâches organisationnelles, les compétences et responsabilités pour des actions qui touchent l'ensemble de l'unité comptable n'étaient pas encore complètement clarifiées au moment de l'audit. Dans l'ensemble, le Contrôle des finances est tout de même parvenu à la conclusion que les nouveaux flux de valeurs déjà en place avec SAP fonctionnent en général correctement. Il subsiste le risque que la distinction exigée par la loi fédérale sur les jeux d'argent entre « bénéfiques nets » et fonds publics ne puisse pas être garantie avec l'actuelle solution de centre de profit. Le Contrôle des finances a remis différentes recommandations à la DSE pour poursuivre les améliorations.

4 Surveillance des finances

4.7 Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement



La Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE) couvre les domaines de l'économie, de la promotion économique, du tourisme, du travail, du chômage, de l'énergie, de l'environnement, de l'agriculture et de la sylviculture, de la chasse et de la pêche, des affaires vétérinaires ainsi que de la sécurité alimentaire. En 2023, le Contrôle des finances a audité le centre de services partagés Finances et personnel auprès du Secrétariat général ainsi que, en priorité, les domaines de l'agriculture et de la sylviculture.

À titre d'illustration, voici un aperçu de quelques contrôles menés auprès de la DEEE.

Centre de services partagés

Le Contrôle des finances a réalisé un audit de surveillance financière auprès du Secrétariat général (SG). Le Centre de services Comptabilité est responsables de tous les offices de l'unité comptable de la DEEE. Sur la base de l'évaluation des risques et en raison de l'introduction de SAP, le Contrôle des finances a concentré son travail de révision sur les flux de valeurs et les processus en lien avec le personnel qui ont subi des changements au 1^{er} janvier 2023. L'audit des flux de valeurs SAP a donné de plutôt bons résultats, pour autant qu'on puisse déjà en juger sur la base de l'état de mise en œuvre au moment de l'évaluation. Le contrôle a permis de transmettre au SG de la DEEE différentes pistes d'amélioration, notamment dans le domaine de la gestion des débiteurs.

Subventions aux améliorations structurelles dans le domaine des travaux publics

Durant les années 2014 à 2022, l'Office de l'agriculture et de la nature (OAN) a subventionné l'extension et la rénovation des infrastructures agricoles dans le domaine des travaux publics à hauteur de 5,5 à 7,5 millions de francs par an. Parmi les mesures requises relevant des travaux publics figurent en particulier l'assainissement et l'extension des chemins agricoles et installations d'alimentation en eau, la redistribution de la propriété foncière, la reconstruction d'infrastructures agricoles à la suite d'intempéries ainsi que la revalorisation de la nature et de l'agriculture. Le Contrôle des finances a constaté un potentiel d'optimisation en lien avec le contrôle complet du respect des dispositions, l'amélioration du justificatif lors de paiements par tranche ainsi qu'avec le respect des processus lors de la modification de projets. Il a transmis ses recommandations à l'OAN. En principe, les subventions aux améliorations structurelles dans le domaine des travaux publics sont mises à profit dans les règles de l'art et les services impliqués font preuve de professionnalisme et d'engagement.

Divisions forestières

L'Office des forêts et des dangers naturels assure l'exécution de la législation sur les forêts et la défense des intérêts publics propres à la forêt. Le Contrôle des finances a notamment contrôlé les processus de revenus des divisions forestières. Il a rédigé différentes recommandations, en particulier sur les possibilités d'intégration de différents systèmes informatiques dans le but de concevoir les processus de façon plus efficiente et de réduire le risque d'erreur.

4 Surveillance des finances

4.8 Chancellerie d'État



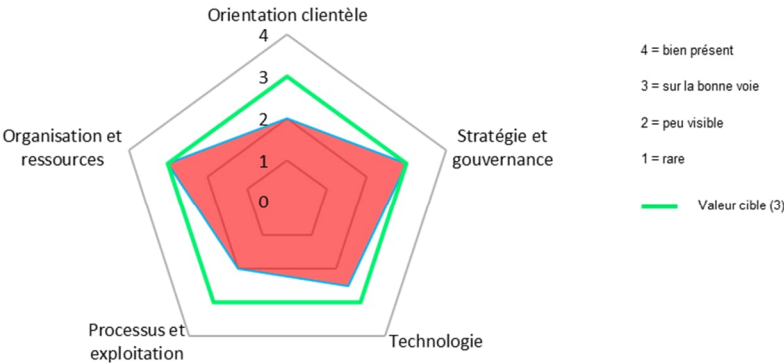
En 2023, le Contrôle des finances a réalisé deux audits auprès de la Chancellerie d'État (CHA). Outre la révision des comptes annuels, un audit de surveillance financière a été entrepris. En collaboration avec l'Office d'informatique et d'organisation (OIO), le Secrétariat à l'administration numérique (SAN) rattaché à la CHA a été soumis à une révision consacrée à la gouvernance en matière de numérisation et aux conditions nécessaires à une numérisation efficace et efficiente.

Sous la houlette de la CHA, le Contrôle des finances a participé au groupe de travail « Transparence du financement de la vie politique », lequel a rédigé au 3^e trimestre de 2023 la loi et le rapport correspondants. À l'issue de la procédure de corapport, la loi a été soumise à la fin de l'année à la procédure de consultation. Il est prévu qu'elle entre en vigueur en 2026 et qu'elle soit applicable pour les élections cantonales de 2026.

À titre d'illustration, voici un aperçu de quelques contrôles menés auprès de la CHA.

Audit de la numérisation

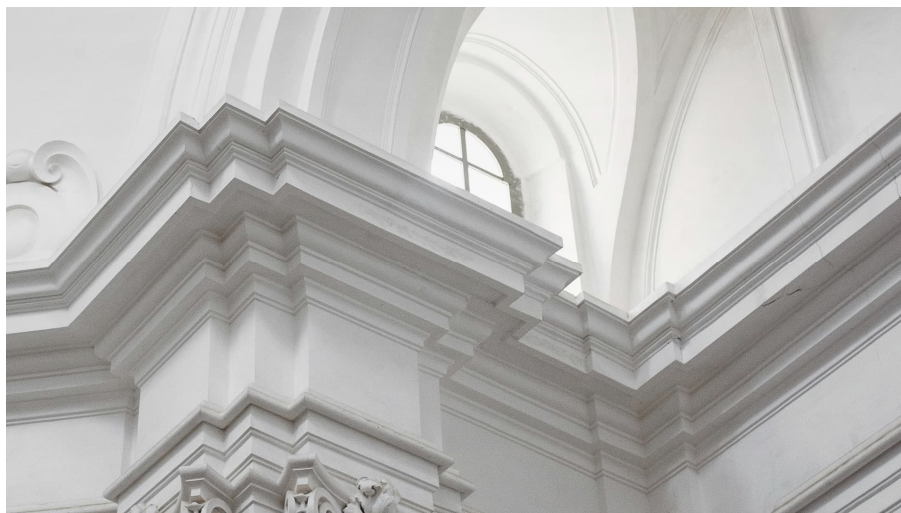
Le Contrôle des finances a contrôlé les intentions de numérisation et la procédure lors d'un audit transversal. Outre la CHA et l'OIO, les autres Direction et la Justice ont elles aussi été impliquées dans la révision. À l'aide d'une grille d'analyse comprenant cinq aspects, le Contrôle des finances a évalué l'état d'avancement de la numérisation dans l'administration cantonale, la prise en charge des tâches de pilotage par les comités TIC et de numérisation ainsi que la préparation des services aux tâches de numérisation. Le Contrôle des finances a pu montrer à cette occasion que les efforts de numérisation dans le canton de Berne au sein des domaines « Stratégie et gouvernance » et « Organisation et ressources » ont atteint un niveau raisonnablement bon. Il demeure du potentiel d'optimisation en ce qui concerne l'aspect « Technologie » et plus particulièrement l'aspect « Orientation clientèle », considéré comme très important, et l'aspect « Processus et exploitation ».



En guise de suivi, cinq projets concrets de numérisation seront soumis à une révision en 2024.

4 Surveillance des finances

4.9 Justice



Du point de vue organisationnel, la Justice (JUS) se compose des juridictions civile et pénale, de la juridiction administrative et du Ministère public. L'état-major des ressources de la Direction de la magistrature est notamment responsable des processus financiers supérieurs. Les audits se sont focalisés avant tout sur les services du Ministère public ainsi que sur les processus administratifs rattachés à la Direction de la magistrature depuis l'introduction de SAP.

L'audit extraordinaire de NeVo/Rialto s'est également étendu à la Justice. Le Contrôle des finances renvoie à ce sujet aux explications figurant au chapitre 2 « Thèmes principaux ».

À titre d'illustration, voici un aperçu de quelques contrôles menés auprès de la JUS.

Processus d'encaissement des amendes

Le Bureau d'encaissement des amendes de l'état-major des ressources est l'organe d'exécution central de la Justice chargé de l'encaissement de prestations financières des autorités de justice pénale du canton de Berne (peines pécuniaires, amendes et frais de procédure). Chaque année, quelques 82 000 factures pour un montant total de 56,6 millions de francs sont émises. Depuis le passage à SAP au 1^{er} janvier 2023, l'état-major n'a plus été en mesure de réaliser de nombreuses procédures jusqu'alors automatisées. Pour les débiteurs n'ayant pas encore payé leur amende ou peine pécuniaire, les procédures ont été suspendues jusqu'à 10 mois. Le Contrôle des finances a constaté des cas prescrits ou proches de la prescription. Le risque persiste que des amendes ou des peines pécuniaires exécutoires arrivent à prescription à la suite de l'interruption du processus par l'état-major des ressources ou d'autres unités administratives en aval (Intendances des impôts ou OEJ). Depuis le quatrième trimestre, l'état-major des ressources a réactivé les procédures de rappel.

Tribunal cantonal des mesures de contrainte

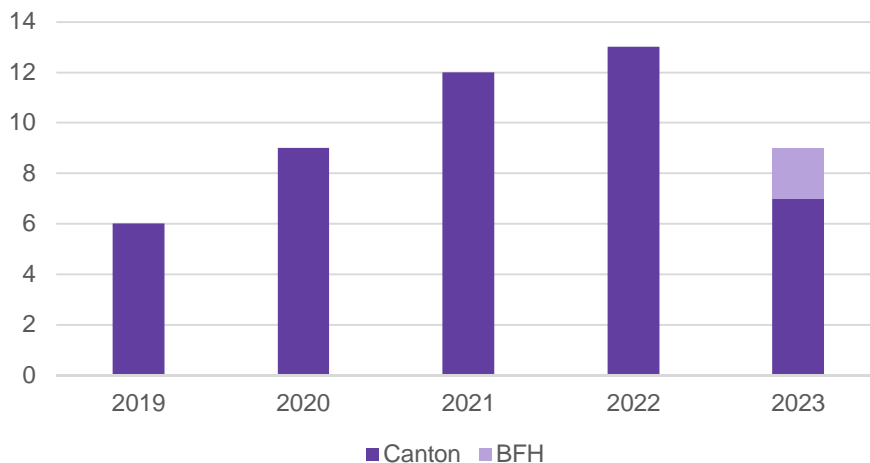
Le Tribunal cantonal des mesures de contrainte est notamment compétent pour approuver des mesures de surveillance ordonnées dans les domaines de la communication, de la technique et dans le domaine bancaire, ainsi que pour procéder à des enquêtes secrètes. Outre le respect des directives relatives à la comptabilité et à la présentation des comptes, l'audit de surveillance financière s'est focalisé sur l'évaluation du système de contrôle interne des domaines audités, ainsi que sur l'efficacité et l'efficacite des processus. Dans l'ensemble, les audits du Contrôle des finances arrivent à la conclusion que l'organisation structurelle et fonctionnelle en place garantit la régularité de la comptabilité et de la présentation des comptes. La gestion financière laisse une impression positive.

5 Enregistrement des irrégularités



Le Service chargé d'enregistrer les irrégularités est rattaché au Contrôle des finances. C'est l'un des nombreux instruments à disposition de l'administration cantonale pour réduire les risques. Les signalements reçus montrent que ce service créé par le canton a permis d'apporter des plus-values supplémentaires dans l'intérêt de l'administration et de réduire les risques dans le domaine financier. En 2023, le service a reçu neuf signalements. Les bases légales nécessaires pour que le Contrôle des finances puisse aussi être qualifié de service chargé d'enregistrer les irrégularités des établissements cantonaux ont été créées lors de la révision de la loi cantonale sur le contrôle des finances. Depuis le 1^{er} janvier 2023, le Contrôle des finances assume cette tâche pour la Haute école spécialisée bernoise (BFH).

Nombre de signalements

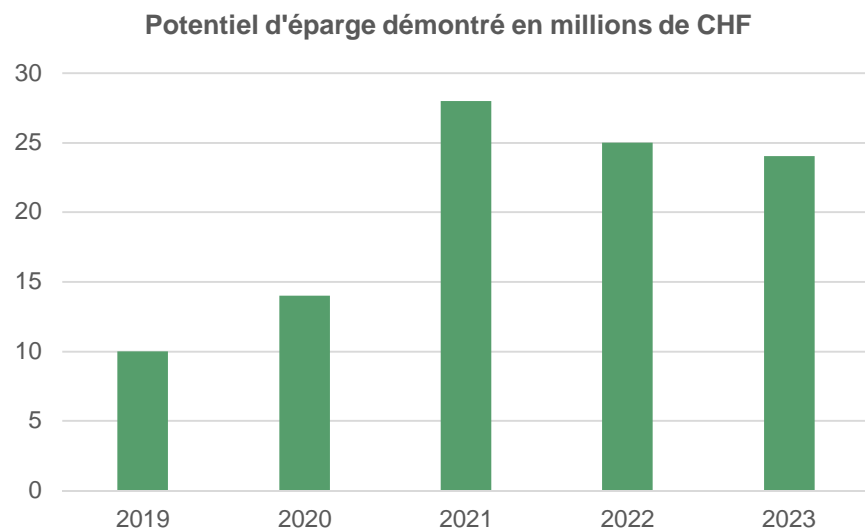


6 Effet des activités du Contrôle des finances

Outre l'accomplissement de ses tâches légales consistant, par exemple, à vérifier la régularité de la comptabilité et de la présentation des comptes, la légalité, l'emploi économe des moyens ainsi que l'économicité de la gestion financière, le Contrôle des finances attache une grande importance au fait de générer une plus-value et un avantage client dans les unités qu'il contrôle. Le Contrôle des finances enregistre les principales plus-values – sur les plans qualitatif et quantitatif – dans un contrôle des effets. En 2023, les activités du Contrôle des finances ont déployé un effet élevé, tant au niveau qualitatif que quantitatif.

Le potentiel d'épargne estimé (réduction des dépenses ou recettes supplémentaires) se situe autour de 24 millions de francs (sur un an). Ce montant n'inclut pas les économies périodiques générées par des constatations résultant de contrôles des années précédentes, ni les montants importants, non quantifiables de manière exhaustive, qui résultent des mesures d'amélioration.

Le montant effectif des optimisations réalisées dépend en majeure partie des mesures à prendre et du moment de leur mise en œuvre par les services responsables.



7

Grand Conseil, commissions de surveillance, Conseil- exécutif et Direction de la magistrature

Mandat

Le Contrôle des finances est l'organe spécialisé suprême chargé de la surveillance des finances. Autonome dans l'exercice de ses fonctions, il constitue une unité administrative indépendante au sein de l'administration, et son activité est soumise uniquement à la Constitution et à la loi. Il seconde tant le Grand Conseil que le Conseil-exécutif. Ses tâches, droits et obligations sont précisés dans la loi cantonale sur le Contrôle des finances. Dans l'exécution de son mandat légal, il vérifie la régularité de la comptabilité et de la présentation des comptes, la légalité, l'emploi économe des moyens et la rentabilité de la gestion financière. Confiance et acceptation sont les fondements grâce auxquels le Contrôle des finances apporte non seulement de la sécurité mais aussi des plus-values. Son objectif est d'assister l'administration et les autorités judiciaires dans la gestion des finances selon les principes de l'économie d'entreprise et de contribuer à l'optimisation des processus.

Grand Conseil

De pair avec le Conseil-exécutif (pouvoir exécutif), le Grand Conseil (pouvoir législatif) est investi du rôle de mandant du Contrôle des finances et d'organe d'élection de la cheffe ou du chef du Contrôle des finances, et il est le destinataire des rapports. Le Contrôle des finances informe chaque année le Grand Conseil de ses activités au moyen du présent rapport. En outre, dans le cadre de sa révision des comptes annuels, le Contrôle des finances soumet chaque année au Grand Conseil une recommandation concernant l'approbation desdits comptes.

Comité Contrôle des finances

Le Comité Contrôle des finances se compose de la présidente ou du président de la Commission des finances et de la Commission de gestion, de la directrice ou du directeur des finances, d'un autre membre du Conseil-exécutif et de la cheffe ou du chef du Contrôle des finances.

En 2023, il a siégé à trois reprises. Outre un échange général d'informations sur des thèmes d'actualité, il a été question notamment des priorités des activités de révision 2024, de la mise au concours du mandat de service de révision externe (évaluation de la qualité et des prestations ainsi qu'évaluation finale) et de la marche à suivre dans l'affaire BLS SA.

Commissions de surveillance

La Commission des finances et la Commission de gestion du Grand Conseil sont des partenaires importants du Contrôle des finances. La Commission des finances agit en qualité d'autorité de surveillance de la cheffe ou du chef du Contrôle des finances. Elle charge un service de révision externe de vérifier le compte spécial du Contrôle des finances. En outre, la présidente ou le président de la Commission des finances préside également le Comité Contrôle des finances. Le Contrôle des finances informe tous les trois mois la Commission des finances et la Commission de gestion des constats d'audit d'importance considérable, ainsi que la Commission de justice lorsque celle-ci est concernée. Au moins quatre fois par an, le Contrôle des finances communique les principaux résultats de ses contrôles à la Commission des finances et prend position sur des questions techniques. Il rencontre deux fois par an la présidence de la Commission de gestion pour définir les priorités des activités de révision et, si besoin est, pour un échange d'informations avec la commission plénière ou avec ses différentes sections.

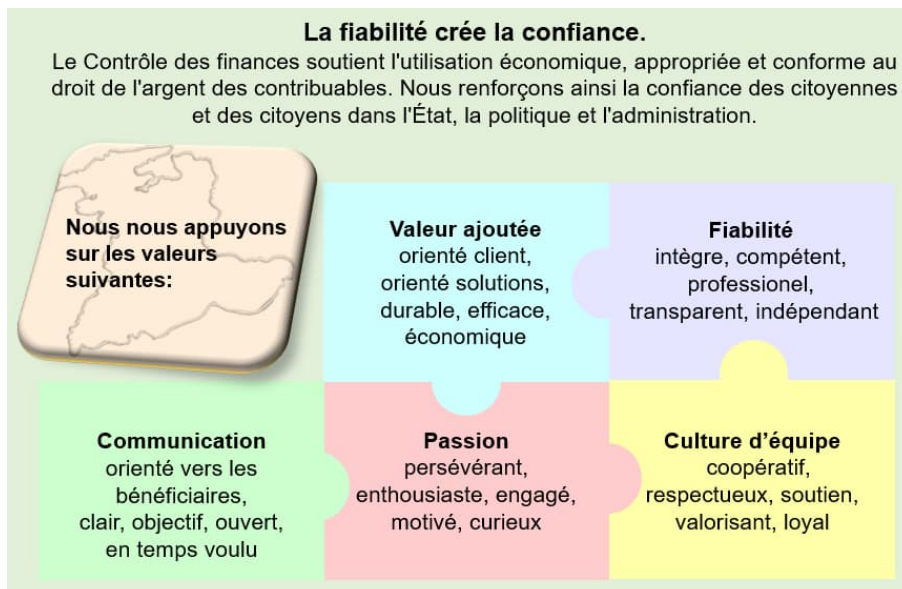
Conseil-exécutif

Le Contrôle des finances remet au Conseil-exécutif un rapport sur les résultats de la révision des comptes annuels, les résultats des contrôles extraordinaires mandatés par le Conseil-exécutif, de même que les constats d'audit d'importance considérable dans le cadre des rapports trimestriels. En plus des rapports écrits, le chef du Contrôle des finances retrouve le Conseil-exécutif une fois par trimestre pour lui présenter les résultats des contrôles et répondre à d'éventuelles questions sur les contrôles réalisés ou les thématiques d'actualité. Outre les réunions trimestrielles avec le Conseil-exécutif et les échanges qui se déroulent deux fois par an avec chaque conseillère et conseiller d'État, des rencontres supplémentaires ont lieu, selon les besoins et les circonstances du moment, pour traiter de thématiques concrètes.

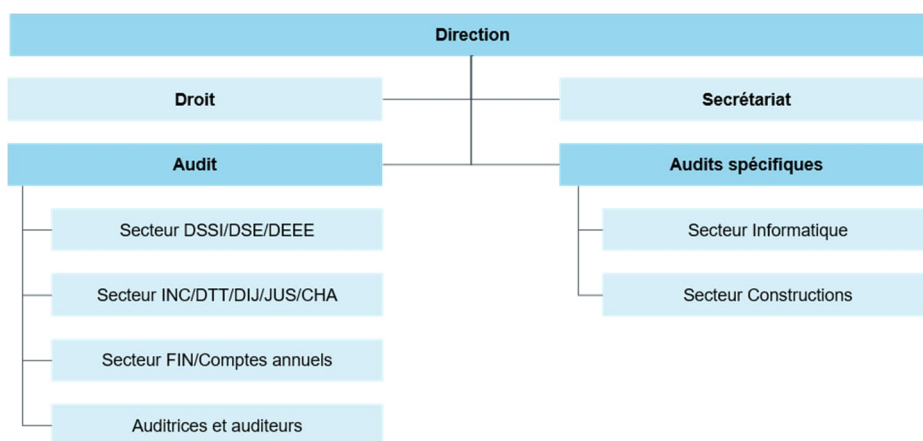
Direction de la magistrature

Le Contrôle des finances communique à la Direction de la magistrature et à la Commission de justice, pour autant que celles-ci soient concernées, les résultats de la révision des comptes annuels, les résultats des contrôles extraordinaires et les constats d'audit d'importance considérable dans le cadre des rapports trimestriels. Deux fois par an, un échange sur les révisions réalisées ou à venir a lieu avec la Direction de la magistrature (présidente de la Cour suprême, président du Tribunal administratif et procureur général). La Direction de la magistrature peut formuler ses attentes et souhaits dans le cadre de la planification des contrôles de l'année à venir.

8 Qui sommes-nous ?



La direction est composée du chef du Contrôle des finances, du chef de la section Audit et du chef de la section Audits spécifiques. Le Contrôle des finances entretient des coopérations interdisciplinaires et compose les équipes d'audit en fonction des exigences de la situation.



Personnel

Le Contrôle des finances dispose d'une équipe de spécialistes comprenant des expertes et experts comptables diplômés, des Certified Internal Auditors (CIA), ainsi que des administratrices et administrateurs des finances diplômés. Y travaillent également des juristes, des spécialistes en gestion d'entreprise et des professionnelles et professionnels du bâtiment, ainsi que des Certified Information Systems Auditors (CISA) et des Certified Information Security Managers (CISM). Cette collaboration interdisciplinaire permet d'exploiter les synergies. Trois collaboratrices ou collaborateurs ont quitté le Contrôle des finances au

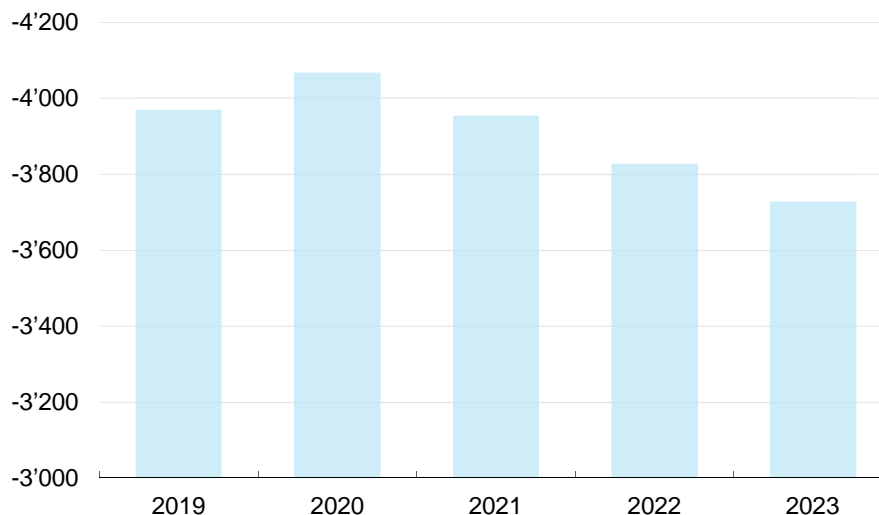
cours de l'année. Leurs postes ont pu être repourvus après un bref délai et des personnes qualifiées y ont été affectées. En moyenne annuelle, 21,3 des 24 équivalents plein-temps autorisés ont été pourvus. Au 31 décembre 2023, 10 femmes et 13 hommes travaillaient au sein du Contrôle des finances. La part de femmes, en constante augmentation ces dernières années, a donc atteint 43,5 %.

Finances

Comptes en milliers de francs	2023	2022
Charges de personnel	- 3639	- 3693
Charges de biens et services	- 798	- 567
Charges totales	- 4437	- 4260
Revenus totaux	710	433
Résultat annuel	- 3727	- 3827

En 2023, les charges de personnel ont diminué en raison d'un effectif plus bas. L'augmentation des charges de biens et services et celle des revenus sont imputables à des prestations non pécuniaires en rapport avec les travaux de révision auprès des hautes écoles. Les répercussions n'ont pas d'incidence sur le résultat. Malgré une charge de travail plus élevée, l'excédent de charges a pu être réduit en continu ces dernières années.

Résultats annuels 2019-2023 en milliers de francs



En mai 2023, la BDO SA a réalisé une évaluation de la qualité et de la performance des travaux effectués par le Contrôle des finances. Elle a également examiné le compte spécial du Contrôle des finances et rendu un rapport à ce sujet le 24 mai 2023. La BDO SA constate une nouvelle fois dans son rapport que le Contrôle des finances du canton de Berne – comparé à d'autres cantons et à l'économie privée – dispose d'une approche d'audit moderne, grâce à laquelle il remplit son mandat légal dans les règles de l'art et avec efficacité.

Autres activités

Des collaboratrices et collaborateurs du Contrôle des finances ont, en 2023 encore, apporté une contribution déterminante dans différents groupes de travail de l'association professionnelle des contrôles des finances et présenté des exposés lors de différents séminaires de perfectionnement.

Affiliations et représentations

- Fachvereinigung der kantonalen Finanzkontrollen
- Conférence des chefs des Contrôles financiers des cantons latins
- Conférence suisse des contrôles des finances
- Institute of Internal Auditing Switzerland (IIAS)
- EXPERTsuisse
- Commission des Swiss GAAP FER

Le Contrôle des finances est agréé expert en révision par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR).

La direction du Contrôle des finances remercie les commissions de surveillance, le Conseil-exécutif et l'administration pour leur soutien et la confiance témoignée.

Berne, le 21 février 2024

Contrôle des finances du canton de Berne

T. Remund
Chef du Contrôle des finances

L. Benninger
Chef suppléant du Contrôle
des finances

Annexes

Annexes

I Rapports de révision concernant tout le canton 2023

Conseil-exécutif et commissions de surveillance

N° de mandat	Service	Titre	Date
20220023	Groupe	Quartalsbericht per 31.12.2022	13.01.2023
20230040	Groupe	Tätigkeitsbericht 2022	26.01.2023
20230009	Groupe	Umfassender Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2022	22.03.2023
20230009	Groupe	Bericht der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2022	22.03.2023
20230041	Groupe	Quartalsbericht per 31.03.2023	19.04.2023
20230042	Groupe	Quartalsbericht per 30.06.2023	13.07.2023
20230018	CGes	Bericht Sonderprüfung NeVo/Rialto	06.07.2023
20230043	Groupe	Quartalsbericht per 30.09.2023	17.10.2023

Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne

N° de mandat	Service	Titre	Date
20220127	SG	Bericht Sonderprüfung Berufsbildungszentrum Biel	16.01.2023
20220080	OMP	Bericht BFF Bern	16.01.2023
20220061	SG	Bericht Generalsekretariat der BKD	17.01.2023
20220084	OMP	Bericht Gymnasium Interlaken	24.01.2023
20230002	OC	Bericht zur Jahresrechnung 2022 des Kulturförderungsfonds	25.01.2023
20230002	OC	Ergänzender Bericht zur Jahresrechnung 2022 des Kulturförderungsfonds	25.01.2023
20220062	OECO	Bericht Amt für Kindergarten, Volksschule und Beratung	31.01.2023
20230056	OMP	Bericht Gymnasium Oberaargau	08.02.2023
20230015	SG	Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2022: Feststellungen zur BKD	23.02.2023
20220085	OMP	Bericht ESC La Neuveville	14.03.2023
20230052	OMP	Bericht Gymnasium Thun	15.06.2023
20230055	OMP	Bericht Gymnasium Biel-Seeland	30.06.2023
20230051	OMP	Bericht Betriebsbeitrag Verein NMS Bern	30.08.2023
20230046	OSC	Bericht Shared Service Center Finanzen AZD	11.10.2023
20230049	OMP	Bericht Betriebsbeitrag Campus Muristalden AG	17.10.2023
20230050	OMP	Bericht Betriebsbeitrag Verein Freies Gymnasium Bern	17.10.2023
20230045	OMP	Bericht Shared Service Center MBA	10.11.2023
20230049	OMP	Bericht Betriebsbeiträge MBA an private Gymnasien	15.11.2023
20230048	SG	Bericht Finanzen & Controlling BKD	15.12.2023

Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne

N° de mandat	Service	Titre	Date
20220122	OPC	Projektprüfung Ersatz Balmbrücke, Meiringen	23.01.2023
20230016	SG	Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2022: Feststellungen zur BVD	23.02.2023
20230074	SG	Bericht Werteflüsse BVD in SAP	27.04.2023
20230039	OIC	Projektprüfung Instandsetzung Amthaus Bern	26.04.2023
20230082	OPC	Projektprüfung Sanierung Bollstrasse, Worb (OIK II)	17.05.2023
20230076	OIC	Bericht Werteflüsse / Projekt Optima-IM	21.06.2023
20230079	OIC	Projektprüfung JVA Thorberg – bauliche Anpassungen	22.06.2023
20230077	OTP	Bericht Aufsicht über die Seilbahnen	06.07.2023
20230081	OPC	Bericht über die Projektprüfung Sanierung Ortsdurchfahrt Frutigen	17.08.2023
20230085	OPC	Beitragsprüfung Dienstleistungszentrum TBA Kombinierte Mobilität	22.09.2023
20230084	OPC	Bericht Sanierung Ortsdurchfahrt Lotzwil (OIK IV)	26.10.2023
20230075	OPC	Bericht Umsetzung Teilautonomie TBA	10.11.2023
20230068	SG	Bericht Maturität BVD-IT 2023	03.11.2023
20230083	OPC	Bericht Sanierung Fahrbahn Zürich-Bernstrasse Moosseedorf/Münchenbuchsee	14.12.2023

Direction de l'intérieur et de la justice du canton de Berne

N° de mandat	Service	Titre	Date
20220049	OM	Bericht Kantonales Jugendamt	31.01.2023
20230012	SG	Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2022: Feststellungen zur DIJ	23.02.2023
20230062	OPF	Bericht Werteflüsse und Pfändungen BAKA	01.05.2023
20230059	OAS	Prämienverbilligung und Ergänzungsleistungen ASV	16.06.2023
20230060	OAS	Bericht über die Prüfung der Prämienverbilligung in der Krankenversicherung für das Jahr 2022 an das BAG	26.06.2023
20230065	Préf.	Regierungsstatthalteramt Emmental	23.06.2023
20230066	Préf.	Regierungsstatthalteramt Oberaargau	25.08.2023
20230063	APEA	Werteflüsse, Massnahmen und unentgeltliche Rechtspflege	29.08.2023
20230058	SG	Werteflüsse und IT-Projekte DIJ	28.09.2023

Direction des finances du canton de Berne

N° de mandat	Service	Titre	Date
20230001	AF	Bericht Entwicklung und Inbetriebsetzung Archivsystem FIS-GSP (Zwischenbericht zur Prüfphase 1 (Oktober 2022))	13.01.2023
20230014	SG	Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2022: Feststellungen zur FIN	23.02.2023
20230014	AF	Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2022: Feststellungen zur FIN – Jahresabschlussprozess	15.03.2023
20230009	OIO	Bedag – IKS – Betrieb finanzrelevante Informationssysteme Kanton Bern	21.04.2023
20230105	ICI	Bericht zum Kanton Bern gemäss DBG Art. 104a und der Richtlinie der ESTV / Abrechnung über Steuern und Bussen per 31.12.2022	22.05.2023
20230037	OP	Migrationsprüfung Personaldaten Kanton PERSISKA – SAP HCM	23.05.2023
20230116	ICI	Bericht Interessenskonflikt bei der Steuerveranlagung	06.06.2023
20230035	AF	Bericht Eröffnungsbilanz per 01.01.2023	07.08.2023
20230101	AF	Bericht Service Center Finanzen und Controlling (SSC FIN)	11.09.2023
20230107	ICI	Bericht Grundstückgewinnsteuern	16.10.2023
20230103	OP	Bericht Gehaltsprozess und Abrechnung Sozialversicherungen	17.10.2023
20230104	OIO	Bericht Querschnittsprüfung Digitalisierung	26.10.2023
20230102	AF	Bericht Gesamtstaatliche Prozesse	08.11.2023
20240005	SG	Bericht Prüfungsarbeiten auf Basis erweiterter Monatsabschluss September 2023	16.11.2023
20230110	ICI	Bericht Technologiewechsel SV	12.12.2023

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne

N° de mandat	Service	Titre	Date
20220045	OIAS	Bericht Amt für Integration und Soziales	09.02.2023
20230011	SG	Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2022: Feststellungen zur GSI	23.02.2023
20230112	OIAS	Bericht Programmprüfung NFFS 2023	24.05.2023
20230092	SG	Bericht Werteflüsse SAP	23.08.2023
20230096	ODS	Bericht Abteilungen Regionalspital Emmental AG	01.11.2023

Direction de la sécurité du canton de Berne

N° de mandat	Service	Titre	Date
20230003	SG	Bericht zur Jahresrechnung 2022 des Lotteriefonds	27.01.2023
20230004	SG	Bericht zur Jahresrechnung 2022 des Sportfonds	27.01.2023
20230003	SG	Ergänzender Bericht zur Jahresrechnung 2022 des Lotterie- und Sportfonds	27.01.2023
20230013	SG	Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2022: Feststellungen zur SID	23.02.2023
20230099	OEJ	Bericht Bewährungs- und Vollzugsdienste	04.09.2023
20230097	SG	Bericht Werteflüsse in SAP SID	10.11.2023

Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement du canton de Berne

N° de mandat	Service	Titre	Date
20230010	SG	Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2022: Feststellungen zur WEU	23.02.2023
20230087	SG	Bericht Shared Service Center WEU	08.06.2023
20230087	OVET	Sideletter Entschädigungen der Tierärzte	08.06.2023
20230091	OFDN	Waldabteilungen WEU	25.09.2023
20230089	OAN	Bericht Amt für Landwirtschaft und Natur (Empfänger Strukturhilfebeiträge)	13.10.2023
20230089	OAN	Bericht Beiträge Strukturverbesserungen Tiefbau (SVV)	02.11.2023
20230088	OAN	Bericht Prozess Direktzahlungen GELAN	21.11.2023

Chancellerie d'État du canton de Berne

N° de mandat	Service	Titre	Date
20230009	CHA	Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2022: Feststellungen zur STA	23.02.2023
20230067	CHA	Bericht Staatskanzlei Kanton Bern	13.07.2023

Justice

N° de mandat	Service	Titre	Date
20230017	DM	Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2022: Feststellungen zur JUS	23.02.2023
20230071	MP O	Bericht Staatsanwaltschaft Region Oberland, Thun	09.05.2023
20230070	Parquet général	Bericht Generalstaatsanwaltschaft - Werteflüsse und Busseninkasso	19.05.2023
20230072	TCMC	Bericht Kantonales Zwangsmassnahmengericht	05.09.2023
20230069	EMR	Bericht Stabstelle für Ressourcen (BUI-Prozess)	07.09.2023
20230073	DM	Bericht Maturität JUS-ICT 2023	11.12.2023

Annexes

II Rapports concernant des établissements cantonaux 2023

Université de Berne

N° de mandat	Titre	Date
20230033	Bericht Institut für Erziehungswissenschaft	31.01.2023
20230005	Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung per 31.12.2022 Universität Bern	14.03.2023
20230005	Umfassender Bericht über die Prüfung Jahresrechnung per 31.12.2022 der Universität Bern	14.03.2023
20230005	Risikobeurteilung der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2022 der Universität Bern	14.03.2023
20240001	Prüfungsfeststellungen zur Zwischenrevision UNI Bern 2023	14.12.2023
20230034	ARTORG Center der Universität Bern	15.12.2023

Haute école spécialisée bernoise

N° de mandat	Titre	Date
20230006	Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung per 31.12.2022 Berner Fachhochschule	27.03.2023
20230006	Umfassender Bericht über die Prüfung Jahresrechnung per 31.12.2022 der Berner Fachhochschule	27.03.2023
20230006	Risikobeurteilung der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2022 der Berner Fachhochschule	27.03.2023
20230115	Bericht Prüfung Departement Architektur, Holz und Bau	11.07.2023
20240002	Prüfungsfeststellungen zur Zwischenrevision BFH 2023	19.12.2023

Haute école pédagogique germanophone de Berne

N° de mandat	Titre	Date
20230007	Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung per 31.12.2022 Pädagogische Hochschule Bern	28.03.2023
20230007	Umfassender Bericht über die Prüfung Jahresrechnung per 31.12.2022 der Pädagogischen Hochschule Bern	28.03.2023
20230007	Risikobeurteilung der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2022 der Pädagogischen Hochschule Bern	28.03.2023
20240003	Prüfungsfeststellungen zur Zwischenrevision PHBern 2023	22.11.2023

Centre interrégional de Perfectionnement (CIP), Tramelan

N° de mandat	Titre	Date
20230008	Rapport de l'auditeur indépendant au 31.12.2022	04.04.2023
20230008	Management Letter sur l'audit des comptes annuels au 31.12.2022	04.04.2023

Annexes

III Rapports concernant des mandats de révision 2023

Mandats

N° de mandat	Titre	Date
20230032	Bericht zur Jahresrechnung 2022 des Schweizer Weltatlas, Zürich	31.01.2023
20230021	Bericht zur Jahresrechnung 2022 des Vereins Hauptstadregion Schweiz (HSR-CH), Bern	10.03.2023
20230027	Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren (EDK) Bern	29.03.2023
20230030	Interkantonale Universitätsvereinbarung (IUV)	29.03.2023
20230029	Schweizerisches Zentrum für die Mittelschule (ZEM)	29.03.2023
20230028	Dienstleistungszentrum Berufsbildung/Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung (SDBB)	29.03.2023
20230031	Schweizerische Koordinationsstelle für Bildungsforschung (SKBF)	29.03.2023
20230026	Berner Design Stiftung, Bern	24.04.2023
20230024	Bernische Denkmalpflege-Stiftung, Bern	04.05.2023
20230025	Papavramidès-Stiftung, Bern (Jahresrechnung 2022)	04.05.2023
20230023	Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung per 31.12.2022 Interkantonale Trägerschaft Geldspiele	15.05.2023
20230023	Umfassender Bericht über die Prüfung Jahresrechnung per 31.12.2022 der Interkantonalen Trägerschaft Geldspiele	15.05.2023
20230020	Fondation des Archives de l'Ancien Evêché de Bâle, Porrentruy	06.06.2023
20230019	Eidg. Finanzkontrolle – Qualitäts- und Leistungsbeurteilung	29.08.2023
20230022	GELAN-Espace-Mittelland, Bern (Verrechnung der Betriebs- und Projektkosten 2022)	04.10.2023